



COMMUNE DE CLUX-VILLENEUVE
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 17 Mai 2023 A 20H30

L'an deux mil vingt-trois le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire.

Etaient présents :

Mme BRELOT Lydie, Mme COUZON Marie-Françoise, M. GEORGES Florian, M. JANNIN Michel, M. JUILlard Jean-Luc, Mme REMY Nathalie, Mme VINCENT Géraldine, M. VITTAUT Alain
Procuration(s) :

Mme RENAUD-MALET Marie-Christine donne pouvoir à Mme VINCENT Géraldine

Etaient absents :

Etaient excusés :

M. JOBARD Guillaume, M. CAMPANA Michaël, M. CORNOT David, M. RAFFETIN Nicolas,
Mme RENAUD-MALET Marie-Christine

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. JANNIN Michel

QUORUM ETANT ATTEINT

Ordre du Jour :

- 1/ Approbation du procès-verbal de la séance du 05/04/2023.
- 2 / Désignation de secrétaire de séance
- 3 / Suppression et création de poste pour avancement de grade Adjoint Administratif
- 4/ Nomination stagiaire avant titularisation au poste d'Agent des Services Techniques
- 5/ Convention association Bresse Services Emplois
- 6/ Attribution des subventions pour voyage Angleterre des Collégiens de Pierre Vaux
- 7/ Informations et questions diverses.

Le maire demande aux Conseil de municipal un rajout à l'ordre du jour : attribution d'un numéro de rue

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

1/ Le conseil municipal approuve le PV du CM en date du 05/04/2023

3 / Suppression et création de poste pour avancement de grade Adjoint Administratif

Délib n°2023/05/17/1

Le Maire informe :

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, le Maire propose la création d'un emploi d'adjoint administratif principal afin de procéder à l'avancement de grade de Adjoint Administratif Principal 2ème classe au grade de Adjoint Administratif Principal 1ère classe.

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'adjoint administratif principal 1ère classe à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service, soit 17/35ème à compter du 10/07/2023.

ET

La suppression d'un emploi de Adjoint Administratif Principal 2ème classe non complet pour une durée hebdomadaire de service, soit 17/35ème à compter du 9/07/2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu le code général de la fonction publique notamment l'article L.313-1,

Vu le tableau des emplois,

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

4/ Nomination stagiaire avant titularisation au poste d'Agent des Services Techniques

Délib n°2023/05/17/2

Le Maire informe :

Que le contrat à durée déterminée de M. DUMONTIER Rémy prendra fin le 01/06/2023 et que l'agent donne entière satisfaction,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE de recruter M. DUMONTIER Rémy à partir du 1er Juin 2023, en qualité de stagiaire au grade de d'Adjoint Technique de 2ème classe, sur un emploi à temps non complet soit 14H hebdomadaires.
- CHARGE Madame le Maire d'accomplir les formalités nécessaires à ce recrutement.

5/ Convention association Bresse Services Emplois

Délib n°2023/05/17/3

Le Maire informe avoir pris contact avec l'Association Bresse Service Emploi de Pierre de Bresse pour pouvoir bénéficier de personnel occasionnel. L'Association propose un contrat à durée déterminée pour une mise à disposition à la demande de personnel pour effectuer toutes tâches d'entretien des locaux, de remplacement du personnel communal des services techniques et autres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote et autorise le maire à signer le contrat avec Bresse Service Emploi de Pierre de Bresse.

6/ Attribution des subventions pour voyage Angleterre des Collégiens de Pierre Vaux

Délib n°2023/05/17/4

Le maire propose d'attribuer une participation financière aux familles de Clux-Villeneuve pour le voyage en Angleterre qui est organisé par le Collège de Pierre Vaux à Pierre de Bresse début Juin 2023. Le Maire précise que cette subvention n'a pas été demandé par le Collège.

Le Maire fait lecture du tableau des élèves qui participent au voyage d'Angleterre.

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal vote à l'unanimité et décide :

- D'attribuer une participation d'un montant de 50€ à chacun des collégiens du Collège de Pierre Vaux qui sont domiciliés sur la Commune de Clux-Villeneuve et inscrits en Voyage d'Angleterre.
- Autorise le Maire à demander les pièces nécessaires aux familles pour le versement de cette participation.

Attribution d'un numéro de rue :

Délib n°2023/05/17/5

Suite à la demande de l'EURL de la Voie ROMAINE, le C.M. décide de créer un numéro 5 bis entre le 3 ter et le 5 de la Rue de la Scierie.

Le maire propose d'attribuer le numéro 5 bis à la parcelle ZC n°161 appartenant à l'EURL de la voie Romaine qui se situe entre la parcelle ZC n°160 qui comporte le n° 3b et la parcelle ZC N° 191 qui comporte le n°5.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote et décide à l'unanimité :

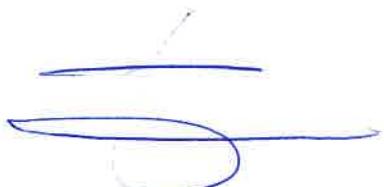
- D'attribuer le n° 5 bis à la parcelle ZC n°161 qui appartient à l'EURL de la voie Romaine.
- Autorise le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour le bon déroulement administratif.

7/ Informations et questions diverses :

- Un contrôle de l'installation de gaz à la salle des fêtes a été réalisé pour un organisme agréé.
- Des devis sont en cours pour la vérification des installations électrique des bâtiments communaux et de l'aire de jeux.
- Les travaux ont bien commencé

SEANCE LEVEE A 22H00

SECRETAIRE
M. Michel JANNIN



LE MAIRE
Mme COUZON Marie-Françoise

